

Mauro Michelini

Da: Diana
Inviato: martedì 24 ottobre 2017 16:38
A: Mauro Michelini
Oggetto: I: installation en france



Studio Mauro Michelini
Diana

Tél: 0039 38 96 83 07 99
www.michelinimauro.fr

Da: Gaëlle RATHELOT [mailto:g.rathelot@oecpaca.org]
Inviato: martedì 24 ottobre 2017 16:24
A: Diana <juridique@michelinimauro.fr>
Cc: Malika TOUATI <m.touati@oecpaca.org>
Oggetto: installation en france

Bonjour,

Suite à votre interrogation.

Un expert-comptable exerçant en France peut avoir son domicile personnel à l'étranger.

Rien ne s'opposait à ce type de situation, pour autant que le professionnel :

- justifie en France d'une installation professionnelle où puisse être reçue la clientèle et reconnue décente par le Conseil régional ;
- soit inscrit au Tableau de l'Ordre du ressort de sa circonscription d'exercice ;
- assure une direction effective et régulière des travaux de son cabinet ce qui suppose une présence suffisante en France.

Cordialement

Gaëlle Rathelot-Roustan
Commission Tableau assistante en charge des personnes physiques
Commission Contrôle Qualité



Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables
de Marseille Provence - Alpes - Côte d'Azur
Tour Méditerranée - 65, Avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20
Tél. +33 (0)4.91.16.04.25. - Fax +33 (0)4.91.16.04.27.
g.rathelot@oecpaca.org
www.experts-comptables-paca.fr

Ensemble protégeons la nature, n'imprimez ce mail que si nécessaire...
Consider the environment before printing this mail...

Dans ce message et les pièces jointes (ci-après dénommé le message) sont confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.